



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 116828

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les propositions exprimées dans le rapport du Centre d'analyse stratégique intitulé " comment améliorer l'accès des jeunes à la contraception ? Une comparaison internationale ". Le Centre d'analyse stratégique suggère d'insister sur la sensibilisation des jeunes hommes et d'associer la prévention des IST et l'information sur la contraception en promouvant la double protection, notamment dans les campagnes de communication. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

## Texte de la réponse

La politique de prévention des risques liés à la sexualité vise, d'une part, à promouvoir l'information des jeunes par le biais de campagnes confiées chaque année, depuis 2007, à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), prenant en compte leurs besoins spécifiques et, d'autre part, à améliorer l'accès aux moyens de prévention et, notamment, aux méthodes contraceptives. Les campagnes 2009 et 2010 menées en direction des adolescents ont visé, notamment, à sensibiliser les adolescents aux risques de grossesse précoce non voulue, en poursuivant une logique d'interpellation des garçons. Ces campagnes avaient pour thème : « Faut-il que les garçons soient enceintes pour que la contraception nous concerne tous ? » La campagne 2011 lancée le 26 octobre 2011 sensibilise, comme les années précédentes, les garçons à la question du choix contraceptif. Elle suscite l'interrogation sur le mode de contraception et son adaptation à la situation du couple en suggérant d'autres choix possibles. Les hommes ont bien évidemment toute leur place dans cette interrogation sur l'efficacité du moyen contraceptif utilisé et dans un éventuel nouveau choix. Par ailleurs, le ministère chargé de la santé a demandé à l'INPES, en 2010, que soit assurée, dans le cadre de ses campagnes, une meilleure articulation des messages de prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH avec ceux concernant la contraception. Enfin, la Haute Autorité de santé (HAS), qui dispose de la légitimité pour émettre des recommandations en direction des professionnels de santé, étudie actuellement, à la demande du ministère chargé de la santé, la question de l'intérêt de promouvoir une double protection, alliant préservatif et contraception hormonale, afin d'assurer une meilleure prévention des risques liés à la sexualité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116828

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 août 2011, page 8956

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2011, page 13111